

WILAYA DE BOUMERDES

DAIRA DE DELLYS

COMMUNE D'AFIR

NIF : 098435045071128

**Avis de consultation ouvert avec exigence
de capacités minimales N° 5.4/2026**

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale d'AFIR, wilaya de Boumerdes, lance un avis de consultation pour la réalisation de l'opération suivante :

Entretien des pistes en béton aux villages rebai et fedjdane.

Pour la réalisation des travaux sus mentionnés, seules les entreprises ayant certificat de qualification et classification, catégorie une (I) et plus activité principale ou Secondaire **travaux publics** en cours de validité ayant réalisé au moins Un (01) projet similaire (justifié par une attestation de bonne exécution valorisée délivré par le maître de l'ouvrage public), peuvent soumissionner.

Les entreprises spécialisées et intéressées par le présent avis sont invitées de se rapprocher du bureau des marchés de l'APC d'AFIR pour retirer le cahier des charges, contre paiement d'une somme de 1 500,00 DA auprès du trésorier Intercommunal de Dellys.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence de l'avis de consultation ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique », et « offre financière », ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme doivent être déposées au niveau du siège APC portant la mention (avis de consultation ouvert avec exigence de capacités minimales N° 5.4/2026 à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres), en indiquant l'intitulé de l'opération, adressée à Monsieur le président de l'assemblée populaire communal d'AFIR.

I- Le dossier de candidature contient:

- Une déclaration de candidature jointe en annexe remplie, signée, datée et cachetée.
- Une déclaration de probité jointe en annexe remplie, signée, datée et cachetée.
- Les statuts pour les sociétés
- Registre de commerce.
- Numéro d'identification fiscale (NIF).
- Numéro d'identification Statistique (NIS).
- Les mises à jour CNAS, CASNOS, CACOBATH en cours de validité.
- Récépissé de dépôt des comptes sociaux.
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise
- Les documents permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires :

A/Capacités professionnelles :

Certificat de qualification et de classification, catégorie une (I) et plus activité principale ou Secondaire **travaux publics** en cours de validité ayant réalisé au moins Un (01) projet similaire (justifié par une attestation de bonne exécution valorisée délivré par le maître de l'ouvrage public), peuvent soumissionner.

B/Capacités financières :

Moyens financiers justifiés par les bilans financiers visés par les services des impôts et leurs annexes indiquant les différents Chiffres d'affaires des trois dernières années ou attestation des du chiffre d'affaire.

C/Capacités techniques :

Moyens matériels et humains propres de l'entreprise à mettre dans le cadre du présent projet accompagné des pièces justificatives :

- Matériels roulants justifiés par les cartes grises, police d'assurance et contrôle technique en cours de validité.
 - Matériels non roulants justifiés par le procès-verbal d'huissier de justice ou PV d'un commissaire priseur daté moins de 01 année.
- La justification du personnel se fait par des attestations d'affiliation auprès de la CNAS datées de moins de 03 mois à la date d'ouverture des plis + copies des diplômes pour l'encadrement.

2- L'offre technique contient :

- Une déclaration à souscrire (selon le modèle ci-joint) renseignée, datée et signée par le soumissionnaire.
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique, un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé. En application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public
- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
- Planning d'exécution des travaux.

3) - L'offre financière contient:

- la lettre de soumission (selon le modèle ci-joint) renseignée, datée et signée par le soumissionnaire.
- le Bordereau des prix unitaire (BPU) dûment renseigné, daté et signé par le soumissionnaire.
- le détail quantitatif et estimatif (DQE) dûment renseigné, daté et signé par le soumissionnaire.

La durée de préparation des offres est fixée à 08 Jours à compter de la date de signature de présent avis de consultation.

La date et heure limite de dépôt des offres sont fixées au dernier jour correspondant à la durée de préparation des offres avant **10h15mn**.

L'ouverture en séance publique des dossiers de candidature, des offres (technique et financières) aura lieu le même jour correspondant à la date limite de dépôt des offres en présence des soumissionnaires ou leur représentants à **10H30mn** au niveau du siège de la commune.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant **90 jours** à partir de la date de dépôt des offres.

Remarque :

Conformément à l'article 69 du décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'attributaire du contrat doit fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine les pièces suivantes :

- Le casier judiciaire du soumissionnaire datant de moins de trois (3) mois portant la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire.
- L'extrait de rôle datant de moins de trois (3) mois.
- Récépissé de dépôt légal des comptes sociaux pour les personnes morales.
- Le numéro d'identification fiscale.
- Le numéro d'identification Statistique.

En tout état de cause, ces documents doivent être remis avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

Si les documents précités ne sont pas remis dans le délai requis ou s'il s'avère après leur remise qu'ils comportent des informations non conformes à celles figurant dans la déclaration de candidature, l'offre concernée est écartée, et le service contractant reprend la procédure d'attribution du contrat.

Si après signature du contrat, le service contractant découvre que des informations fournies par le titulaire du contrat sont erronées, il prononce la résiliation du contrat aux torts exclusifs du partenaire cocontractant

Afir le 11 OCT 2026
**Le Président de l'Assemblée
Populaire Communale**

رئيس المجلس الشعبي البلدي

حماد سديد